

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Paris, le **30 DEC. 2021**

Le Président

Messieurs les secrétaires généraux des
syndicats CGT, FO, UNSA et
FAFPT du SIAAP

2, rue Jules César

75012 PARIS

Objet : Mise en place des nouvelles mesures sanitaires à compter du lundi 3 janvier 2022.

Messieurs les Secrétaires Généraux,

Comme vous l'avez entendu, le Gouvernement a annoncé, le 27 décembre 2021, une obligation de recourir de façon renforcée au télétravail à compter du lundi 3 janvier pour une durée de 3 semaines.

Une circulaire du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, en date du 29 décembre, relative au télétravail dans la fonction publique de l'Etat et au respect des règles sanitaires renforcées dans le cadre du travail sur site, a notamment indiqué une obligation de 3 jours de télétravail par semaine pour les agents dont les fonctions le permettent et sous réserve des nécessités de service, ainsi que des mesures renforcées pour le travail sur site.

Les services de la direction des ressources humaines du SIAAP travaillent actuellement à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif qui sera acté lors d'un Comex et communiqué à l'ensemble des agents, le lundi 3 janvier 2022.

Aussi, nous aurons à cœur de mettre en place dans des conditions sanitaires optimales le dispositif le plus efficace et opérationnel possible pour répondre à l'évolution de la situation épidémique et permettre aux agents d'exercer leurs missions afin de répondre aux exigences du service public.

Malgré ce contexte difficile auquel nous devons faire face dans des délais contraints, je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les secrétaires généraux, mes sincères salutations.

Bien cordialement,

Le Président

François-Marie DIDIER